Annexe 4

Stucture, vue en plan, coupes et détails

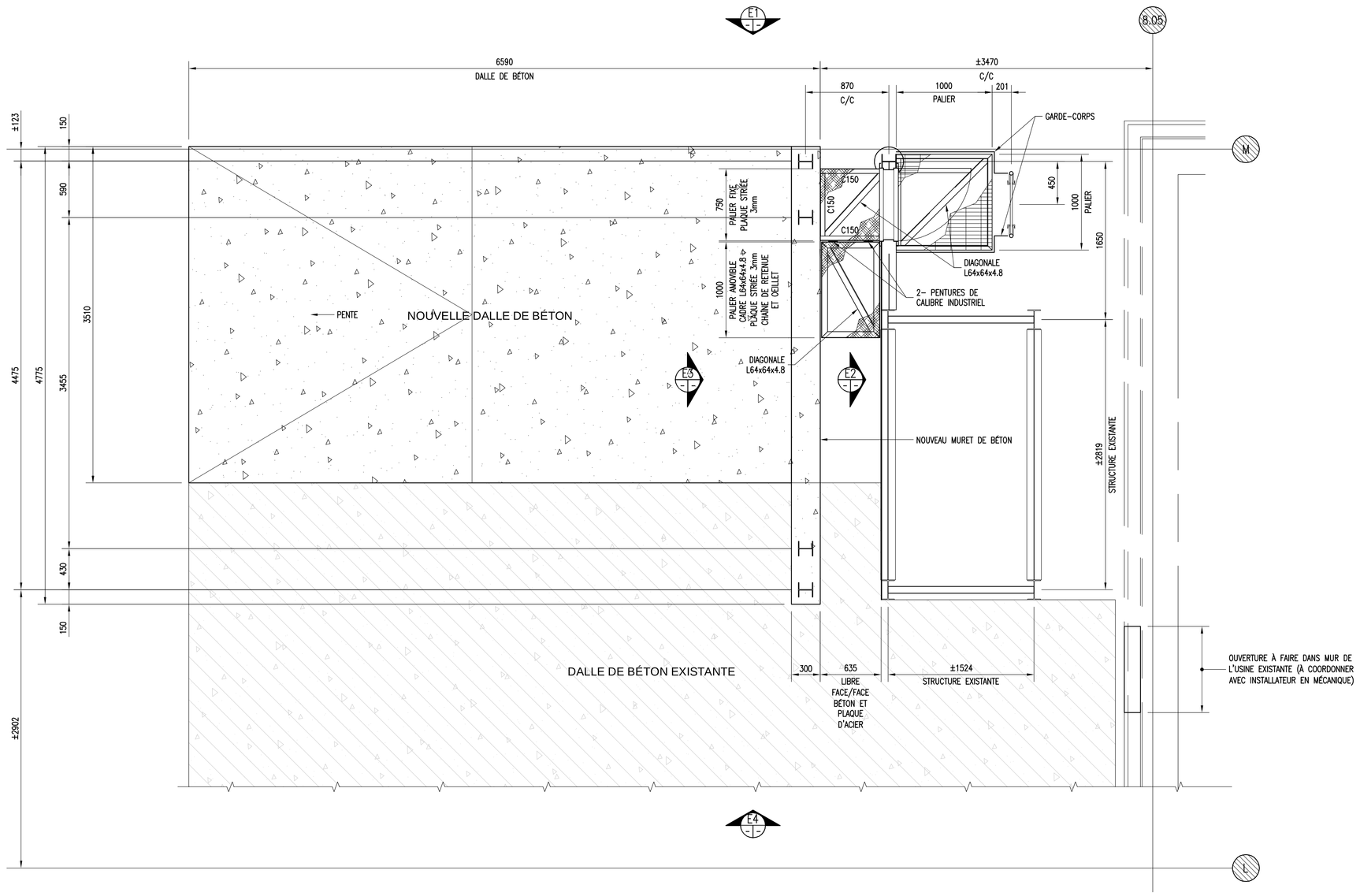

VUE EN PLAN
1:25

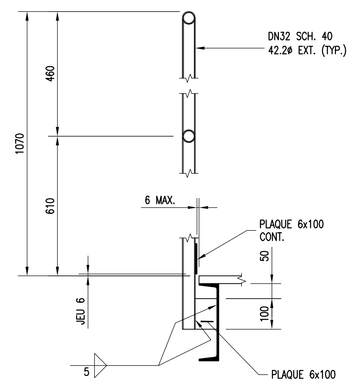

GARDE-CORPS FIXE EN TUYAU ROND
DÉTAIL TYPIQUE
ÉCH.: 1:10

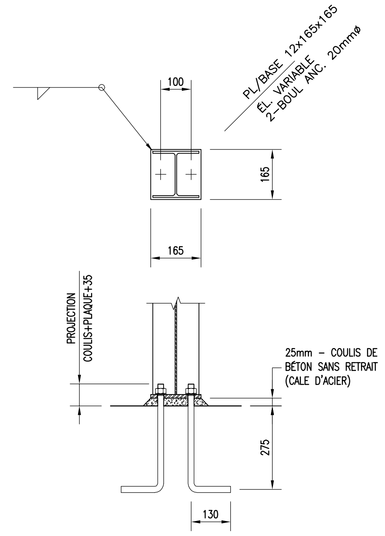

PLAQUE DE BASE
DÉTAIL TYPIQUE
ÉCH.: 1:10

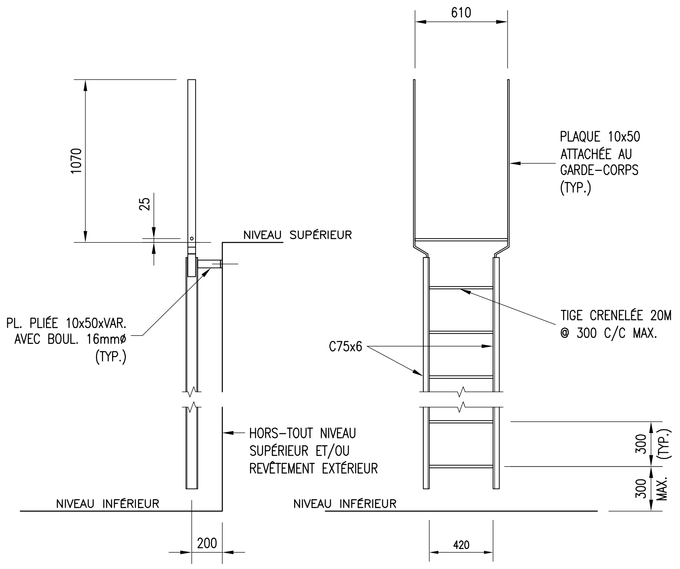

ACCÈS FRONTAL AVEC PALIER
ÉCHELLE TYPIQUE
ÉCH.: 1:20

GÉNÉRALITÉ

LES PRÉSENTS PLANS RENCONTRENT LES DISPOSITIONS DE LA PARTIE 4 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

LES DIMENSIONS ET LA LOCALISATION EXACTE DE TOUTES LES OUVERTURES, BASES DE BÉTON, DRAINS, ETC., DEVRONT ÊTRE OBTENUES DU SOUS-TRAITANT CONCERNÉ AVANT TOUTE FABRICATION ETOU AVANT DE RÉALISER TOUT TRAVAIL. ELLES DEVRONT, DE PLUS, FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LES PLANS DES AUTRES DISCIPLINES.

POUR LES AUTRES EXIGENCES, CONSULTER LE DEVIS.

DÉMOLITION

.1 EXÉCUTER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION CONFORMÉMENT À LA PLUS RÉCENTE ÉDITION DE LA NORME CAN-CSA S350 ET À LA PLUS RÉCENTE ÉDITION DU CODE DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION S-2-1, R.6.

.2 FOURNIR ET METTRE EN PLACE LES CHUTES À DÉCHETS, LES ÉCRANS, LES BARRICADES ET LES ÉCHAFAUDAGES DE SÉCURITÉ POUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES REPRÉSENTANTS DU PROPRIÉTAIRE SUR LE CHANTIER.

.3 CES TRAVAUX COMPRENNENT ENTRE AUTRES LE DÉMANTÈLEMENT PARTIEL DE LA DALLE SUR LE SOL, LE TRANSPORT HORS DU CHANTIER DE TOUS LES MATÉRIAUX DE DÉMOLITION RENCONTRÉS, LE NETTOYAGE, ETC., AINSI QUE TOUS LES TRAVAUX, MATÉRIAUX, OUTILLAGE ET MAIN-D'OEUVRE INCIDENTS NÉCESSAIRES POUR COMPLÉTER LES TRAVAUX, TEL QUE SPÉCIFIÉ OU REQUIS.

.4 PRENDRE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES POUR EMPÊCHER TOUT DÉPLACEMENT OU AFFAISSEMENT DES OUVRAGES EXISTANTS. FOURNIR ET INSTALLER LES PIÈCES NÉCESSAIRES AU RENFORCEMENT ET À L'ÉTAIEMENT. RÉPARER LES OUVRAGES ENDOMMAGÉS À LA SATISFACTION DU PROPRIÉTAIRE ET CE, SANS AUCUN FRAIS SUPPLÉMENTAIRE.

.5 TOUTES LES OUVERTURES À DÉCOUPER DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉES À LA SCIE. LES TRAITS DE SCIE NE EVRONT PAS DÉPASSER LES COINS DES OUVERTURES. POUR LES ÉLÉMENTS DE BÉTON, DÉLIMITER LES OUVERTURES À PERCER AU MOYEN DE (4) TROUS DE 25mm DIA. MINIMUM.

.6 POUR LES AUTRES EXIGENCES, CONSULTER LE DEVIS.

SOL

MAINTENIR, EN TOUT TEMPS, LE FOND DES EXCAVATIONS À SEC PAR UN SYSTÈME DE POMPAGE OU PAR UN RÉSEAU APPROPRIÉ DE DRAINAGE TEMPORAIRE. L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE CONNAISSANCE DES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES INCLUS AU DEVIS.

FAIRE VÉRIFIER ET APPROUVER LE FOND DES EXCAVATIONS PAR UN GÉOTECHNICIEN AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX DE COFFRAGE.

TOUTES LES CONDITIONS ET PRESCRIPTIONS DÉCRITES AUX PLANS ET DEVIS QUANT AUX TRAVAUX D'EXCAVATION ÉTANT RESPECTÉES, LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL UTILISÉE POUR LE DIMENSIONNEMENT DES FONDATIONS EST DE 100 kPa.

FAIRE LES PENTES D'EXCAVATION SELON LES DIRECTIVES DU GÉOTECHNICIEN ET DE LA C.S.S.T.

BÉTON, COFFRAGE ET ARMATURE

CARACTÉRISTIQUE DES BÉTONS :

BÉTON UTILISÉ POUR LA CONSTRUCTION DE TOUS LES ANCRAGES.
RÉSISTANCE MINIMALE À LA COMPRESSION À 28 JOURS: 30 MPA.
CIMENT PORTLAND : TYPE 10.
GROSSEUR DES GRANULATS: 20 mm MAX.
AFFAISSEMENT : 100 mm MAX.
POURCENTAGE D'AIR OCCLUS: 6 % ± 1 % BÉTON EXTÉRIEUR.
POURCENTAGE D'AIR OCCLUS: 3 % ± 1 % BÉTON INTÉRIEUR.
GRANULATS NON RÉACTIFS AUX ALCALIS DU CIMENT.

MISE EN PLACE DU BÉTON : SELON CAN/CSA-A23.1.

COFFRAGES POUR BÉTON : SELON CAN/CSA-A23.1.

ARMATURE : SELON ACNOR G30.18, NUANCE 400R ET 400W AUX ENDROITS INDIQUÉS SUR LES PLANS.

MÛRISSEMENT : TOUT LE BÉTON DOIT RECEVOIR UN MÛRISSEMENT ADÉQUAT POUR UNE PÉRIODE MINIMALE DE SEPT (7) JOURS. PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES POUR GARDER LE BÉTON FRAIS DANS DES CONDITIONS DE TRÈS GRANDE HUMIDITÉ. POUR SATISFAIRE CES EXIGENCES, LE COFFRAGE ETOU LE BÉTON DOIVENT ÊTRE ARROSÉS AU MOINS DEUX (2) FOIS PAR JOUR ETOU DOIVENT ÊTRE RECOUVERTS DE JUTES MAINTENUS CONSTAMMENT HUMIDES PAR ARROSAGE. TOUTE AUTRE MÉTHODE DE CURE DOIT ÊTRE APPROUVÉE PAR L'INGÉNIEUR.

OUVERTURE : POUR LES DIMENSIONS ET LA LOCALISATION EXACTES DE TOUTES LES OUVERTURES REQUISES DANS LES MURS ET LES DALLES, VOIR ET COORDONNER AVEC LES PLANS DE SPÉCIALITÉ.

TOUS LES ÉLÉMENTS D'ACIER ENCASTRÉ DANS LE BÉTON DOIVENT ÊTRE GALVANISÉS PAR IMMERSION À CHAUD SELON LA NORME CSA-G64.

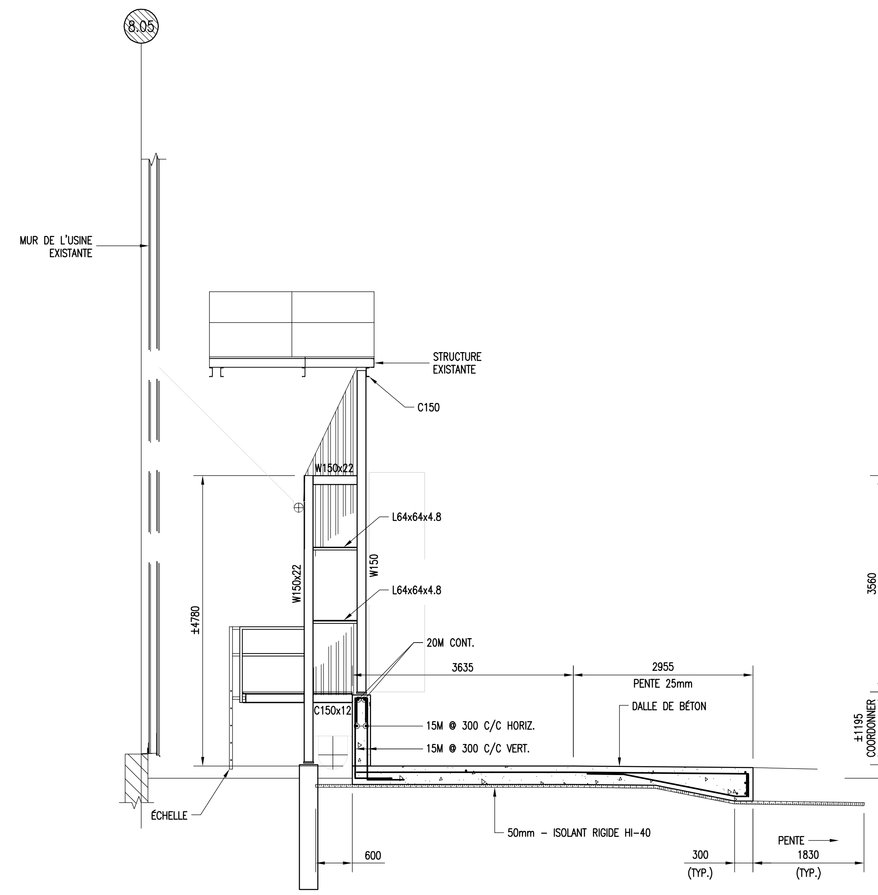

ÉLÉVATION E1
1:50

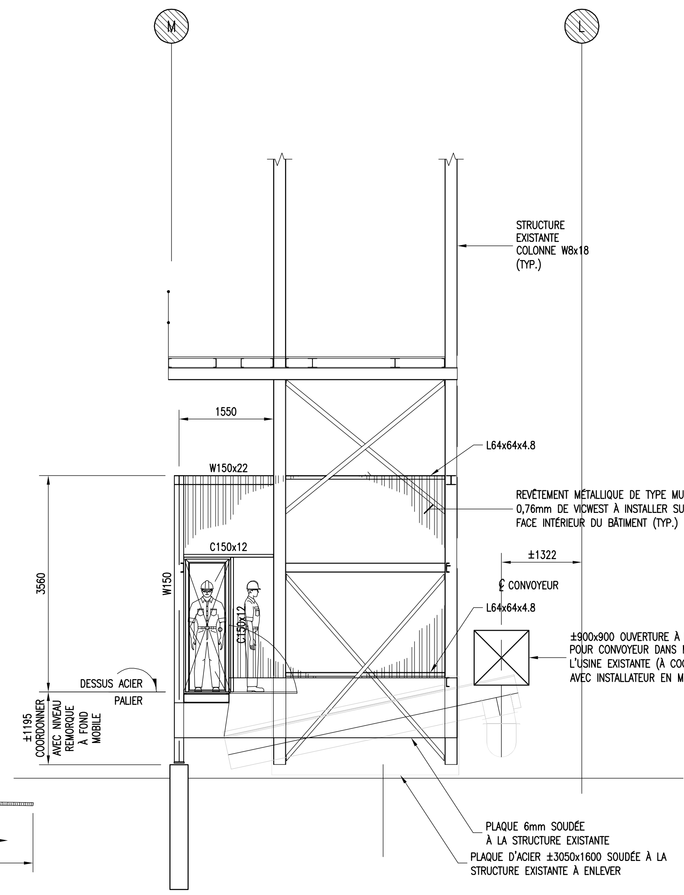

ÉLÉVATION E2
1:50

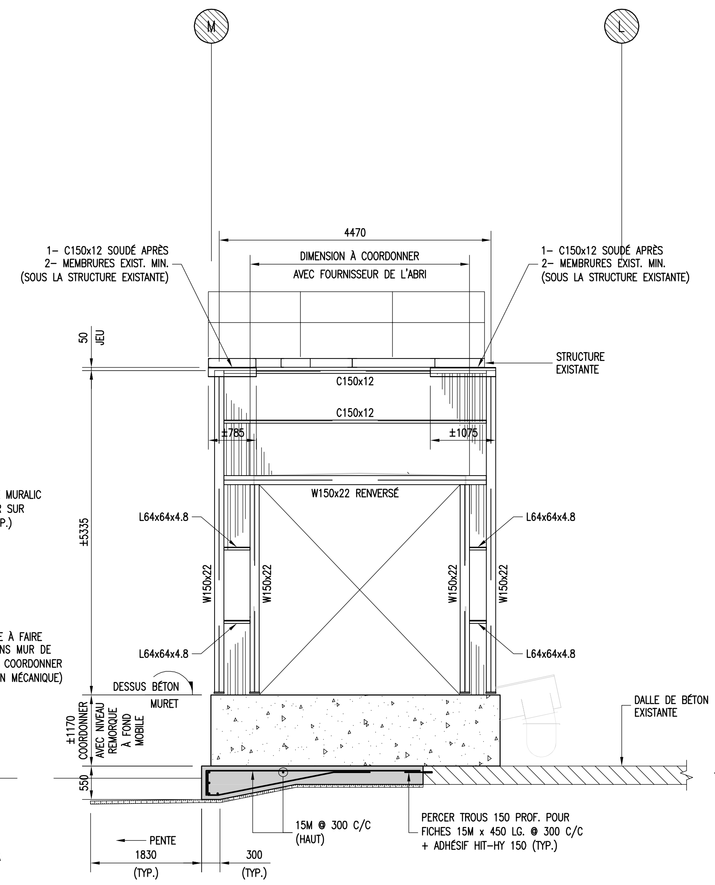

ÉLÉVATION E3
1:50

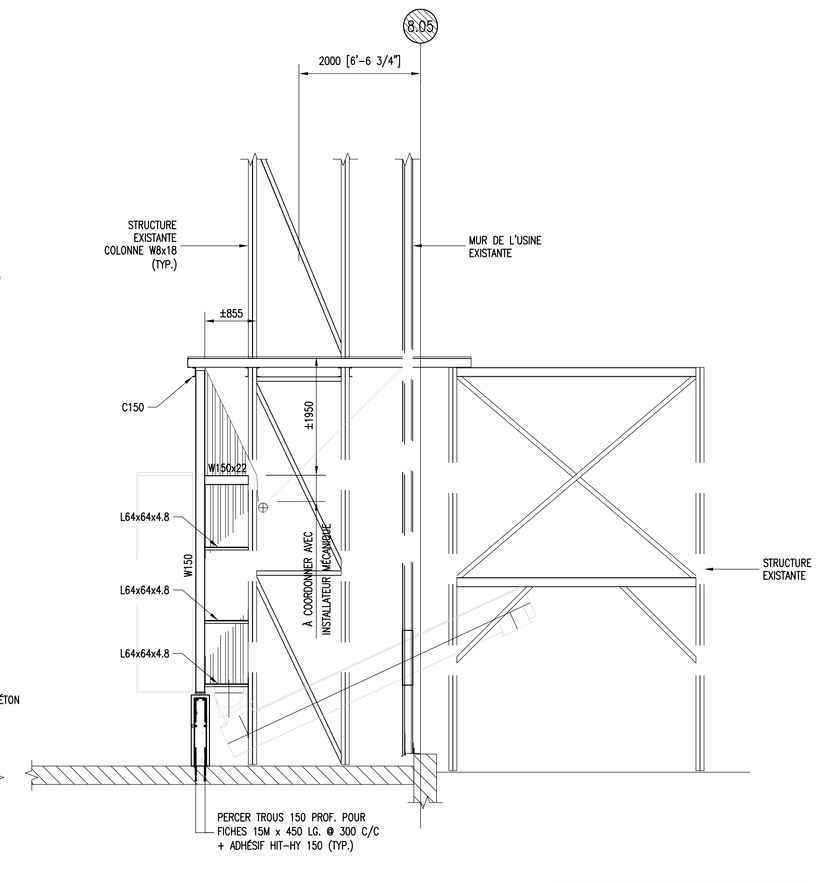

ÉLÉVATION E4
1:50

POUR INFORMATION SEULEMENT
EN PRÉPARATION
NE DOIT PAS SERVIR POUR CONSTRUCTION

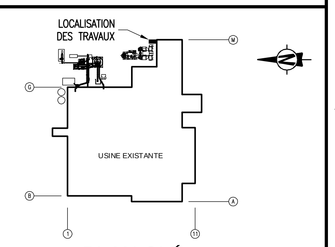

PLAN CLÉ

NOTES : AUCUNES MESURES NE DOIT ÊTRE PRISES À L'ÉCHELLE SUR CE PLAN. TOUTES LES DIMENSIONS ET COTES MONTRÉES SUR CE PLAN DEVRONT ÊTRES VÉRIFIÉES PAR L'ENTREPRENEUR. L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE CONCEPTEUR DE TOUTES OMISSIONS ET / OU DIFFÉRENCES AVEC CE PLAN AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.

NO	RÉFÉRENCES	NO. DESSIN
1	T.S. MANUFACTURING ISSUED FOR ENERPAN INC.	E 1700-401
	FLOOR STRUCTURE	

NO	DATE	ÉMISSIONS / RÉVISIONS	PAR	VÉR	APP
0A	2006.11.10	POUR ÉTUDE D'IMPACT	F.R.	R.C.	R.C.

CLIENT :
UNIBOARD
UNIBOARD CANADA INC. ®
DIVISION MONT-LAURIER

GROUPE CONSEIL PROCD inc. DÉTIENT LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR CE DOCUMENT. ELLE NE PEUT ÊTRE REPRODUIT PARTIELLEMENT OU EN PARTIE OU MODIFIÉ NI PEUT ÊTRE MIS À LA DISPOSITION PAR TIERS PARTIES SANS UNE AUTORISATION ÉCRITE DE NOTRE PART. A TOUT MOMENT CE DOCUMENT DEMEURE LA PROPRIÉTÉ DE GROUPE CONSEIL PROCD inc.

THIS DOCUMENT ISSUED BY GROUPE CONSEIL PROCD inc. ARE SUBJECT TO INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS AND MAY NOT BE REPRODUCED IN PART OR WHOLE. THIS DOCUMENTS MAY NOT BE MADE AVAILABLE TO THIRD PARTIES WITHOUT OUR EXPLICIT PERMISSION. AT ALL TIMES THIS DOCUMENT REMAINS THE PROPERTY OF GROUPE CONSEIL PROCD inc.

DÉSSINÉ PAR :	FRANÇOIS ROBITAILLE, tech	DATE : 2006.02.21
VÉRIFIÉ PAR :	JÉRÔME CÔTÉ, ing.	DATE : 2006.02.21
APPROUVÉ PAR :	JÉRÔME CÔTÉ, ing.	DATE : 2006.02.21
DIRECTEUR DE PROJET :	STÉPHANE CHABOT, ing. M.Sc	

PROJET :
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE RÉSIDUS LIGNEUX

TITRE :
STRUCTURE
VUE EN PLAN, COUPES ET DÉTAILS

PROCD groupe conseil
Groupe Conseil PROCD inc.
1400, av. Saint-Jean-Baptiste, bureau 205,
Québec (Québec), Canada G2E 5B7
Téléphone: (418) 874-7272
Télécopieur: (418) 874-7241
Courriel: procd@procdgroupe.com

PROJET No.	FEUILLE No.	RÉV.
Q1-0690	CS041	0A
ÉCHELLE / RAPPORT: 1:50	LOT :	SÉQUENCE / SÉRIE : /

FORMAT A0 1189 x 841